

l'application dans les domaines économique et social.

**M. Rosaire Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata):** Monsieur l'Orateur, je voudrais au tout début féliciter l'honorable député de Charlevoix (M. Asselin) de son discours et l'assurer que nos économies sont complémentaires et que, sans aucun doute, toutes les mesures susceptibles de développer le Bas Saint-Laurent, et particulièrement le comté de Rivière-du-Loup-Témiscouata, auront une influence sur sa propre économie, et l'assurer également de ma collaboration pour assurer les communications les plus adéquates et faire en sorte que le tourisme qui affecte plus particulièrement la Côte Nord et le Bas Saint-Laurent puisse bénéficier à nos deux régions et contribuer à leur développement.

• (8.30 p.m.)

Je veux également féliciter le ministre de la présentation de son bill et aussi du dynamisme qu'il met à la conduite de son ministère et de son désir moult fois manifesté de coopérer avec les provinces et les corps publics qui se préoccupent des problèmes du développement des régions désignées en particulier. Plusieurs députés ont témoigné leur envie parce que nous étions une région-pilote et que chez eux aussi existait de la misère. C'est bien la première fois, cependant, que la misère puisse faire envie. Je crois bien qu'il y a deux raisons dont l'une—on n'a pas raison de se féliciter d'avoir été désigné région-pilote—la première, c'est que la caractéristique principale de ces régions était un haut niveau de chômage et un faible niveau de revenu et de la misère largement répandue.

Une autre raison pour laquelle nous pouvons être fiers d'avoir été une région-pilote, c'est que dans le territoire du Bas Saint-Laurent nous ne nous sommes pas contentés de faire le *mea culpa* sur la poitrine des autres et de pleurer sur nos malheurs, mais nous avons voulu prendre en main nos destinées et nous regrouper pour faire le travail nécessaire de la revalorisation de nos milieux et attirer l'attention des autorités compétentes pour nous aider.

En effet, en 1956, l'ancien secrétaire d'État, l'actuel député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne), lors d'une causerie à Mont-Joli, lançait l'idée d'un Conseil économique dans notre région pour unir nos efforts et travailler à notre édification économique. Ce message devait être entendu par les Chambres de commerce et les conseillers municipaux qui, dès 1956, groupaient Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matapédia et Matane dans un Conseil économique qui avait pour but d'unir tous les hommes de bonne volonté de

[L'hon. M. Asselin.]

la région pour favoriser le développement de son capital humain, pour lui assurer une prospérité réelle et durable et représenter cette même région auprès des gouvernements et organismes supérieurs économiques dans les questions régionales.

Nous nous sommes ainsi groupés, et les municipalités payaient 10c. par tête alors que les conseils de comtés contribuaient 5c. par tête à l'établissement d'un Conseil économique avec secrétariat permanent pour faire des études économiques sur tout le territoire. Nous avons commencé par faire l'évaluation de notre principale force, notre évaluation démographique.

Nous avons fait une étude sur les transports, sur l'agriculture et, nécessairement nous nous rendions compte que nous n'avions pas les facilités financières pour poursuivre plus adéquatement et d'une façon plus élaborée le programme fort complexe de l'étude d'un territoire aussi immense et aussi complexe dans ses problèmes.

Cependant, ce travail devait attirer l'attention des autorités gouvernementales et faire en sorte que nous devenions la première région-pilote du Canada en vertu de la loi ARDA devant bénéficier d'études particulières et aussi, je l'espère, de subsides particuliers.

Le fait est que le Conseil d'orientation économique donnait naissance au Bureau d'aménagement de l'Est, le BAEQ, et devait grouper un grand nombre de spécialistes de différentes écoles de pensée qui, depuis trois ans, poursuivent des études sur le territoire. Le BAEQ avait pris la décision de poursuivre une étude globale du territoire et non pas des projets spécifiques et, également, il intéressait d'une façon particulière les populations à participer à ce travail. Il ne faut pas se le cacher, il y aurait long à dire sur toute la question de l'aménagement et des nouvelles fonctions d'un aménagiste dans un territoire donné, dans ses relations avec la population et dans ses projets pour l'avenir.

Qu'il me suffise de dire que dans mon esprit les aménagistes sont des architectes qui préparent les plans d'aménagement de la demeure des gens du territoire qui sont réputés les premiers propriétaires et doivent en conséquence garder cette initiative et cette décision finale que l'on reconnaît à n'importe quel propriétaire en relation avec un architecte.

L'animation sociale peut avoir une double fonction, celle d'inviter les populations à comprendre les règles de l'art de l'aménagement et aussi la fonction de traduire les aspirations du propriétaire, des gens du territoire. J'ose espérer que, à la conclusion de ces études qui doivent se faire durant l'été, on aura vraiment compris cette double mission, d'une part, de l'architecte devant avoir